

qui ne peuvent avoir d'enfant ne pourront pas en adopter, dans quelques années.

La loi sur l'avortement n'a qu'une cause. Elle est d'ordre monétaire. Si, au lieu d'être un fardeau financier de plus pour les parents, la venue d'un petit Canadien était l'occasion d'une fête pour la famille comme pour le pays, on ne serait pas ici, à la Chambre, à discuter un projet de loi aussi immoral que stupide.

Si, chaque fois qu'un Canadien vient au monde, le gouvernement fédéral offrait un cadeau de \$200 et que le gouvernement de la province donnait \$100, on ne parlerait plus d'avortement en cette enceinte.

Toujours au nom de la piastre, nous sommes sur le point de légaliser la forme de crime la plus crapuleuse qui soit, savoir l'avortement. Il s'agit du crime le plus crapuleux que le Canada n'a jamais connu.

J'ai voté contre ce projet de loi jusqu'à ce jour et je voterai encore contre.

Je voudrais dire un mot, avant de terminer. Je voterai également contre l'homosexualité. A mon avis, l'homosexualité est une maladie qu'il faut soigner, au même titre que n'importe quelle autre maladie. Quant aux homosexuels par vice—il y a deux sortes d'homosexuels, et les libéraux ne semblent pas avoir consulté les livres de médecine là-dessus—il y a encore des fouets à vendre.

Monsieur l'Orateur, il est regrettable que nous voulions donner au Canada une loi aussi immorale, aussi peu en accord avec les sentiments de la majorité de la population du Canada. Nous sommes convaincus—n'en déplaise aux journalistes—que la majorité de la population du Canada pense exactement comme nous, car nous recevons des lettres de félicitations tous les jours, et nous sommes incapables de les lire toutes à la Chambre. Nous voudrions que l'adoption de ce bill soit reportée à six mois afin de permettre aux honorables députés de réfléchir avant de voter.

• (9.50 p.m.)

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, l'honorable député de Champlain (M. Matte) a proposé cet après-midi un amendement qui vise à retarder l'application ou la sanction de ce projet de loi ou bill omnibus, qui porte le n° C-150, bref, à retarder son application à six mois à partir de la date où la Chambre aura adopté l'amendement proposé par le député de Champlain.

Si nous proposons un amendement, je l'appuie sans restriction, et c'est pour moi un devoir de le faire. Nous avons des raisons et des motifs sérieux de retarder l'application de l'amendement proposé par l'honorable député de Champlain, qui vise à différer la mise en vigueur de cette loi.

[M. Rondeau.]

Monsieur l'Orateur, nous ne croyons pas que la population canadienne ait été consultée de quelque façon, directe ou indirecte, à cet égard. Plusieurs députés du côté ministériel, entre autres le député de Matane (M. De Bané) et quelques autres, ont voulu faire croire à la Chambre que la population avait été consultée lors de la dernière campagne électorale et que le résultat a prouvé hors de tout doute qu'en appuyant le parti au pouvoir actuel, cette population votait en même temps en faveur du bill omnibus.

Monsieur l'Orateur, si des députés lancent cette affirmation gratuite en cette Chambre, je les qualifie de n'être pas en conformité avec l'opinion de la population.

Lorsqu'il s'agit d'élire un gouvernement, c'est une chose, et lorsqu'il s'agit d'adopter une loi qui légalise l'avortement afin de permettre l'avortement sur demande, je dis que c'est une autre chose totalement différente de la première et que c'est bien osé que de prétendre que l'un va inévitablement avec l'autre et que la population, en votant libéral, votait inévitablement pour le bill omnibus. Et, à cet égard, je pense qu'il n'est pas honnête, de la part de ces députés, de lancer de telles affirmations, puisque ce n'est pas conforme à la vérité.

Cette Chambre perd son temps, d'après certains députés ministériels, tels les députés de Matane, de Trois-Rivières (M. Mongrain) et bien d'autres. D'après ces députés—ils l'ont dit avec toute l'éloquence dont ils pouvaient être capables, c'est-à-dire oblitérer sur les autres—ils ont voulu nous faire dire et ils ont voulu dire à la face de la population canadienne que cette Chambre perdait son temps.

Si cela était vrai, monsieur l'Orateur—et au début de ces remarques, je m'étais bien proposé de relever ces affirmations gratuites—ce Parlement n'aurait aucun sens et nous perdriions tous notre temps ici, puisque la législation, eh bien, qui la passerait? Nous n'aurions qu'à prendre une décision, élire quatre ou cinq hommes, les nommer, s'il le faut, et qu'ils décident, qu'on omette le Parlement et qu'on ferme la boutique. On sauverait ainsi bien de l'argent à la population canadienne.

Or, la Chambre des communes est justement l'endroit où l'on doit légiférer, étudier les lois, article par article, ligne par ligne, les scruter sérieusement afin de voir le fond des choses et de voir les différentes conséquences d'une loi. Et le Parlement est précisément l'endroit par excellence pour analyser les projets de loi, pour exprimer son opinion.

Je crois qu'à cet égard, le Ralliement créditiste, à ce jour, n'a pas fait perdre le temps de cette Chambre, mais, au contraire, a gagné du temps à la population canadienne pour éviter le malheur que pourra causer le bill omnibus.